

**VUE REELLE REVISEE** - *pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard*





8

7

6



# 15- Depuis la plaine de Tailly - les Campagnes

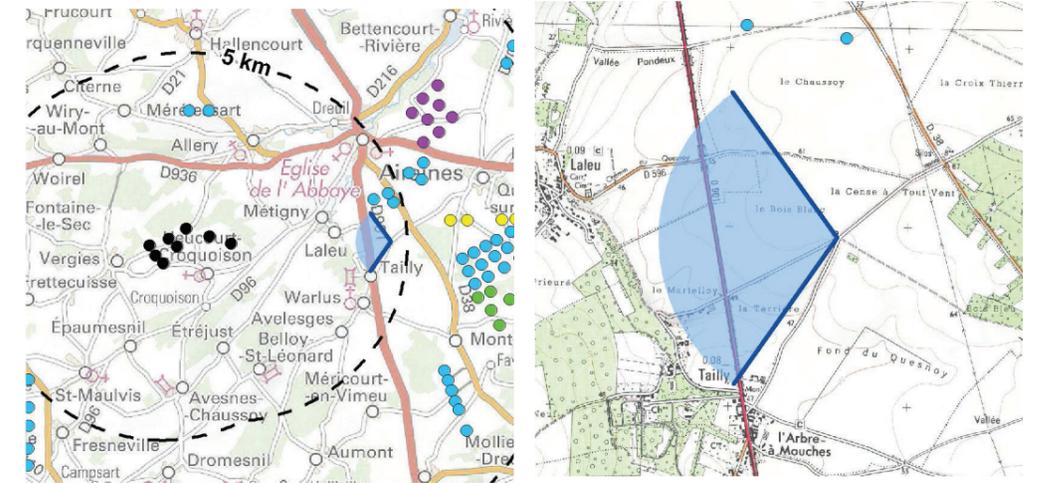
**Commentaire initial (2017) :** Le point de vue se situe à l'est de Tailly et de la RD901. La vue s'inscrit à la transition entre le paysage mouvementé du plateau et des vallées du Vimeu, à l'arrière-plan, et la plaine ouverte du plateau de l'Amiénois, au premier plan. La vue se trouve ainsi compartimentée entre une large épaisseur de champs et la fine bande d'horizon où s'inscrivent le bois de Tailly et la crête cultivée soulignée par les éoliennes du parc des Crupes. Le projet éolien s'inscrit sur cette ligne d'arrière-plan, et poursuit la direction amorcée par le parc des Crupes. La lisibilité d'implantation des deux parcs est renforcée par cette orientation commune. Par ailleurs, le projet éolien n'interagit ni directement avec le bois de Tailly, dont il est séparé par la ligne du plateau, ni avec l'urbanisation de Tailly, entièrement masquée par le relief de premier plan. L'impact est faible.

**Coordonnées du point de prise de vue :** X=624911 / Y= 6982802 (Lambert 93)

**Angle de vue :** 109°

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 4.5 kilomètres

**Distance à l'éolienne la plus éloignée :** 6.9 kilomètres



**Vue filaire initiale** (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



**Vue filaire révisée** (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



# 15- Depuis la plaine de Tailly - les Campagnes

## Commentaire révisé :

L'évolution du contexte éolien participe à élargir l'horizon exempt d'éoliennes. Le parc d'Aquettes constitue alors un évènement sur l'horizon dont l'échelle verticale est atténuée par cette ouverture visuelle. En arrière-plan des projets sont perceptibles mais dans une moindre mesure. Aussi, aucun effet supplémentaire sur l'impact visuel du projet n'est relevé.

**Vue réelle initiale** (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



**Vue réelle révisée** (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



VUE REELLE REVISEE - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





# 16-Depuis la place de l'église à Warlus

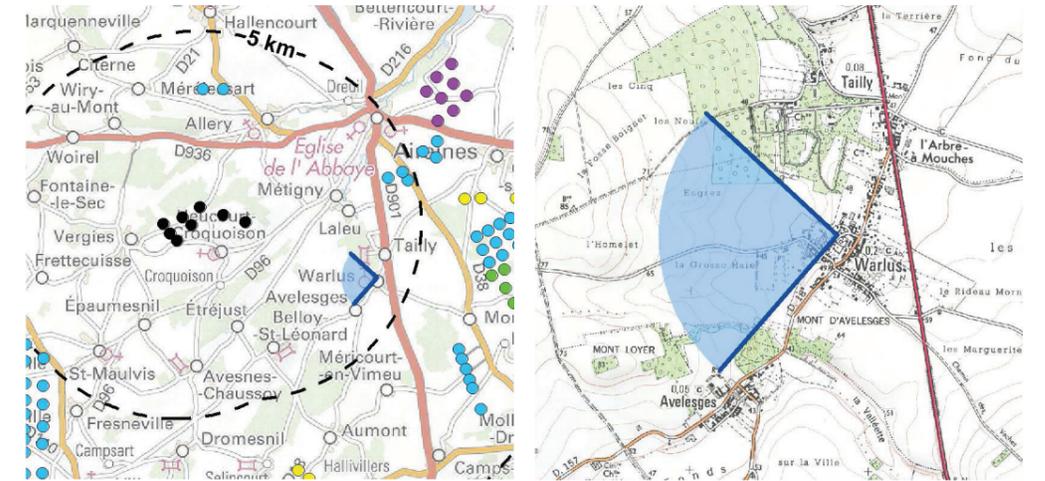
**Commentaire initial (2017) :** Le point de vue se situe au cœur du bourg de Warlus, aux abords de l'église (Monument Historique). Une esplanade engazonnée bordée d'un double alignement de tilleuls dessine le centre de la place. Une série de façades, de pignons et de jardins en dessine le pourtour, autour d'un espace de circulation. La végétation des jardins et le bâti empêche toute vue sur le projet. L'impact est nul.

**Coordonnées du point de prise de vue :** X= 624112 / Y= 6981183 (Lambert 93)

**Angle de vue :** 92°

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 4.1 kilomètres

**Distance à l'éolienne la plus éloignée :** 6.2 kilomètres



**Vue filaire initiale** (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



**Vue filaire révisée** (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



# 16-Depuis la place de l'église à Warlus

## Commentaire révisé :

Le parc d'Aquettes n'étant pas visible, l'évolution du contexte éolien ne présente aucune influence sur l'impact du parc dans le paysage.

**Vue réelle initiale** (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



**Vue réelle révisée** (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)

